

Commune de ETAPLES - SUR - MER
ZAC du Domaine du Chemin des Prés - Rue du Général Tilly
Cadastre : Section ZB - Numéro : 362

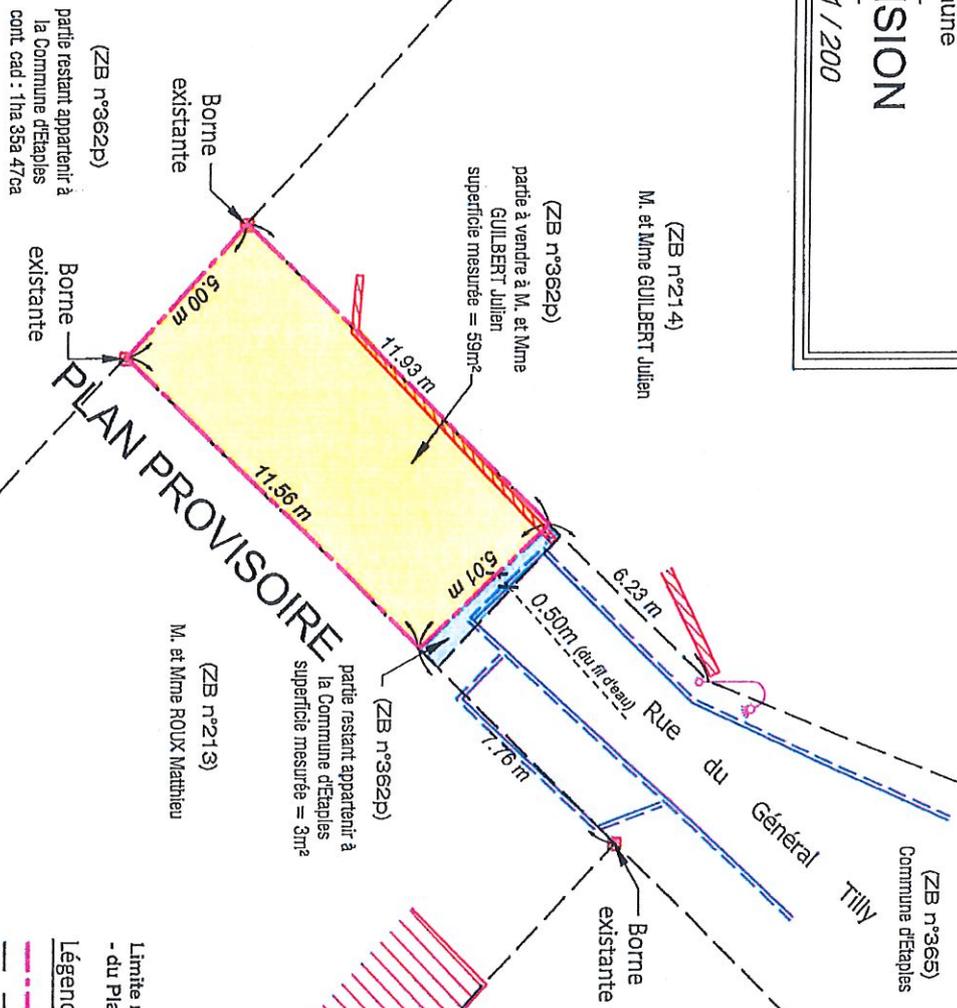
Vente par la Commune
PLAN DE DIVISION
 Echelle d'origine : 1 / 200

Je 28/09/2021



LATITUDES

**GÉOMÈTRES EXPERTS
 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
CABINET DIETAPLES
 24 Rue de Verdun
 62630 ETAPLES
 Tél : 03.21.09.43.00
 Mèl : etaples@latitudes-ga.fr
 Dossier : ET-129-2021
 Date de levé : 30/07/2021
 Date du plan : 08/09/2021



Seuls les éléments visibles, tels poteaux et regards apparents ont été relevés et sont mentionnés sur le présent plan.
 La responsabilité de l'alignement du relevé topographique ne saurait être engagée sur le positionnement ou l'absence de positionnement de réseaux non visibles.
NOTE: les applications cadastrales n'ont aucun caractère juridique en ce qui concerne les limites et le droit de propriété.



Lors d'une édition par vos soins, attention de vérifier la concordance entre échelle d'origine et échelle d'édition.

Légende :
 - Limite rétablie à partir :
 - du Plan de la ZAC du Domaine du Chemin des Prés

- Limite de propriété définie par Bornage et/ou Division
- Application du Plan Cadastre (limite non contractuelle)
- Borne
- Spil
- Bord de vers
- Bordure avec carreaux
- Ligne de culture
- Culture en girage
- Culture pépinière
- Haie
- Mur - Bail
- Talus / Fossé
- 10.24 Poutre avec alliage en métal.
- Pylône EDF + PTT + éclairage
- Tampon assainissement
- Collet Gaz
- Collet EDF
- Collet Eau
- Bancha à été eau possible en piz

5 – Situation Juridique

Parcelle section cadastrale	N° de parcelle	Superficie	Propriétaire	Domaine public à déclasser
				72 m²
				Commune d'Étapes

6 – Urbanisme et réseaux

Figurant PLU : 1AU az du PLU d'Étapes

VRD : Oui

7 – Détermination de la valeur vénale

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison. Sous réserve de l'insertion d'une clause de non aedificandi dans l'acte de vente, l'emprise foncière peut être évaluée à la somme de 1 700 € HT. Une marge de négociation de 15 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est accordée.

8 – Durée de validité

Cet avis a une durée de validité de 18 mois.

9 – Observations particulières

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols. L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques.



Sébastien PIECHOWIAK



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques
du Pas-de-Calais
Pôle d'Évaluation Domaniale
5, rue du Docteur Brassart
BP 30015
62034 ARRAS Cedex
Téléphone : 03 21 23 68 00
Courriel : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Sébastien PIECHOWIAK
Téléphone : 03.21.64.47.01
Courriel : sebastien.piechowiak@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2020-108V1333

Arras, le 20/11/2020

Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques du Pas-de-Calais
à

Monsieur le Maire
Mairie d'Étaples
1 place du Général de Gaulle
62 630 ETAPLES

AVIS des domaines sur la VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Parcelle à usage de jardin

Adresse du bien : Rue du Général TILLY – Domaine des près 62 630 ETAPLES

VALEUR VÉNALE : 1 700 € HT

**Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

1 – Service consultant : Mairie d'Étaples

Affaire suivie par : M Pascal HAGNERE

2 – Date de consultation	:16/10/2020
Date de réception	:21/10/2020
Visite sur place	:05/11/2020
Date de constitution du dossier en l'état	:05/11/2020

3 – Opération soumise à l'avis du Domaine – description du projet envisagé

La commune d'Étaples souhaite céder au propriétaire de la parcelle ZB n° 213 une emprise foncière non bâtie d'environ 72 m² faisant partie du domaine public. Actuellement, l'emprise est affectée à un usage d'espaces verts.

4 – Description du bien

Parcelle à usage d'espaces verts donnant sur la rue du Général TILLY.

Mr Guilbert Julien
6 rue du Général Tilly
62630 ETAPLES/MER

REÇU LE :

21 JUL. 2021

MAIRIE D'ETAPLES-SUR-MER

A TRAITER
<i>Guilbert Julien</i>
<i>Uba</i>
POUR INFO
<i>A Gheselle Bernard</i>
<i>Fait</i>

Mairie d'Etapes sur mer
A l'attention de Mr Gheselle Bernard
Place du Général de Gaulle
62630 ETAPLES/MER

A Etapes/mer, le 16/07/2021

Objet : Acquisition terrain au droit de propriété

Monsieur Fait et Monsieur Gheselle,

Suite à votre courrier du 30 juin 2021, je vous confirme mon intention d'achat du terrain jouxtant mon habitation au 6 rue du Général Tilly, 62630 Etapes sur mer.

Je vous confirme également que je m'engage à maintenir le terrain à l'état végétal et que par conséquent il n'y aura aucune construction sur ce terrain, ceci afin de préserver la perméabilité du sol.

Vous pouvez dès à présent entreprendre les démarches administratives nécessaires pour finaliser la vente dudit terrain.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur Fait et Monsieur Gheselle, mes respectueuses salutations.

Julien Guilbert

